1er trimestre 2015
109

INFOS CAPEB 13

L'Artisanat du Bâtiment

BOUCHES-DU-RHONE

Bulletin des adhérents - Confédération de l'artisanat
et des petites entreprises du bâtiment des bouches-de-rhône

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

LA BCE FAIT TOURNER LA PLANCHE À BILLETS POUR LES BANQUES

et pour la TRÉSORERIE des ARTISANS ?

MAAF S'ENGAGE
AUPRÈS DES CRÉATEURS & REPRENEURS

Créée à l'initiative des artisans,
MAAF est **le partenaire historique** de l'artisanat.

Multirisque professionnelle
MAAF met tout en oeuvre pour assurer la pérennité de votre activité.

Assurance Auto
Votre véhicule professionnel tombe en panne et c'est votre activité qui reste à l'arrêt. MAAF intervient.

Protection du Chef d'entreprise
Maladie, accident ou départ à la retraite... maintenez votre niveau de vie à tout moment.

Agence Marseille Corderie
106, Bld De La Corderie
13007 MARSEILLE
Claude STAMEGNA

Agence Arles
4, Boulevard Emile Combes
13200 ARLES
Pascale DUQUESNOY-ARCOSTANZO

Agence Aubagne
Immeuble Le Verdi - Av. Du 8 Mai 1945
13400 AUBAGNE
Valérie POIZAT

Agence Marseille Prado St Giniez
90, Avenue De Mazargues
13008 MARSEILLE
Claude STAMEGNA

Agence Aix en Provence
Résidence Les Lierres - 567, Av. G. Berger
13090 AIX EN PROVENCE
Christophe BLAIS

Agence Salon De Provence
6, Boulevard Jean Jaures
13300 SALON DE PROVENCE
Magalie FELIX

Agence Vitrolles
Immeuble Le Charcot - Boulevard Padovani
13127 VITROLLES
Christophe BONNIN

Agence Aix en Provence Pro Rotonde
9, Bld De La République
13100 AIX EN PROVENCE
Isabelle DUIELLA

Agence Marseille Mazargues
79, Bld De La Concorde
13009 MARSEILLE
Nathalie ROUAHI

Agence Martigues
44, Quai du Général Leclerc
13500 MARTIGUES
Pascale DUQUESNOY-ARCOSTANZO

Agence Marseille St Barnabé
82, Rue Montaigne
13012 MARSEILLE
Catherine LEBLANC-BONNIN

Agence Marseille Rome
166, Rue de Rome
13006 MARSEILLE
Stéphane RUIZ

Agence Plan de Cuques
150, Avenue de la Libération
13380 PLAN DE CUQUES
Nathalie ROUAHI

UN CONSEIL, UN DEVIS, UN RENDEZ-VOUS ?

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Connectez vous sur
maafpro.fr

MAAF PRO

MAAF ASSURANCES S.A. – RCS NIORT 542 073 580 – 12/14 – Création : [illegible]

Mes chers collègues,

Manquerait-on d'argent pour résoudre les problèmes des artisans ?

Dans le but avoué d'aider à faire redémarrer l'économie, **la Banque Centrale Européenne (BCE) est entrain d'émettre sur le Marché, une énorme quantité d'euros.** Les artisans pourraient s'en réjouir. Mais voilà qu'une fois de plus ils « regardent passer le train ». les Banques seules bénéficient de cette manne financière.
On aurait pu espérer que ces millions d'euros servent à l'économie réelle, donc aussi aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux artisans. Car tout le monde est d'accord officiellement sur ce point : ce sont les petites entreprises de proximité qui embauchent le plus et qui forment le plus d'apprentis. Ce sont donc elles qui peuvent le mieux répondre au Pacte de Responsabilité, si cher au Président de la République. Pourtant malgré ce constat largement partagé, rien n'est fait pour leur venir en aide sur le plan financier. Même la fameuse Banque Publique d'Investissement (BPI), soit disant créée pour pallier cette carence, préfère prêter aux gros du bâtiment plutôt qu'aux petits. Mais, il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches et que **les artisans,** aux dires des banquiers, constituent une **« clientèle à risque »… ?**

Les artisans devront donc se débrouiller seuls. Cela serait possible toujours et quand, en même temps, on ne les accablait pas de réglementations de plus en plus coercitives.

Non seulement ils sont envahis par des règles qui les empêchent d'exercer leur métier sans être à la limite de la délinquance, mais aussi, les qualifications qu'on leur impose sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus chères. Elles constituent souvent un véritable parcours du combattant. Outre la lenteur du système, c'est sa complexité qui effraie. A l'heure de la simplification... ?

D'ailleurs à ce sujet ne devrait-on pas s'attaquer en priorité à la simplification des procédures pour lutter efficacement contre le travail illégal et la concurrence déloyale qui rendent la vie impossible aux vrais artisans ? Comme si cela ne suffisait pas, pour corser le tout, un rapport sur la politique du logement, préconise une hausse de TVA sur les travaux de rénovation énergétique. Alors que les entreprises artisanales du bâtiment viennent de subir une 3eme année de baisse consécutive d'activité. Les artisans apprécieront. Ces mesures ne sont pas faites pour relancer la machine. Alors deux questions s'imposent : **veut-on vraiment accélérer la rénovation énergétique des bâtiments ? Veut-on vraiment aider les artisans à passer la crise ?**

Ce d'autant, qu'avec la baisse du prix du pétrole, on peut se demander si la transition énergétique fait toujours partie des priorités du gouvernement ?
De plus, dans notre région où le climat est doux, sans incitation économique, les particuliers risquent de retarder leurs travaux. A moins de vouloir à court terme exclure du Marché une bonne partie de la plus grande entreprise de France, les Artisans du bâtiment, les autorités doivent donner des réponses adaptées. Ne serait-ce que pour défendre leurs métiers, les artisans doivent se faire entendre. **Ainsi, il devient urgent d'agir, d'agir vite et fort !**

Nous devons donc tous ensemble, porter le combat des vrais artisans, non seulement sur le plan syndical mais aussi sur le plan politique. Comment ? D'une part, en n'hésitant pas à se présenter sur les listes des candidats aux élections locales ainsi qu'aux législatives. D'autre part, **lors des prochaines élections départementales, début mars et des élections régionales, en fin d'année 2015, inciter nos collègues artisans à voter pour le ou les candidats qui défendent réellement la cause des artisans. Car, soyez-en sur, malgré la crise, c'est l'argent qui manque le moins et les bonnes décisions qui manquent le plus !**

"Je suis charlie"
Marc Marcellin
Président CAPEB 13

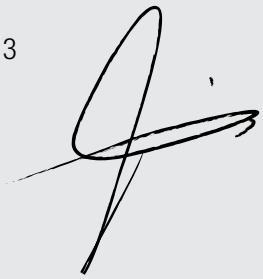

SOMMAIRE

La Vie de l'UPA..... 5
Actions CAPEB..... 7 à 9
Partenariats CAPEB..... 10 à 13
Actualités Métiers..... 15
Formation..... 19
Actualités Réglementaires..... 21
Emploi Divers..... 23
Services de la CAPEB 13..... 25

DONNÉES SOCIALES

> apprentis..... 27
> informations salaires..... 29
> cotisations sociales..... 30

Rédaction Administration : CAPEB 13 - Maison de Artisans - 7 bd Pèbre - 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 373 - Fax. 0 491 765 541 - www.capeb13.fr
Rédacteur en chef : Antoine Battistelli - capebinfos@capeb13.fr
Gérant responsable : Marc Marcellin ISSN 0995 - 0206 - Dépôt légal : 16 janvier 2008
Création graphique, réalisation et impression : Alain Thomas GRAPHISTE 06 01 83 12 30
Crédit photos : Capeb, Shutterstock.

MARC AZORIN
CONSEILLER EN GESTION SPECIALISE BATIMENT
EXPERT COMPTABLE DIPLOME

expertisecomptable@marcazorin.com 04 42 93 00 77

Audit et études prévisionnelles de développement. Calcul des taux horaires de facturation. Formateur agréé en technique de gestion bâtiment : Comptabilité - Fiscalité Gestion financière - Paye et devis dans le bâtiment. Concepteur des **logiciels artisprix** et **artisbatiment permettant le calcul des taux horaires et coefficients de facturation.** Lauréat disquette d'or 2008-2009 mention tpe décerné par l'ordre des experts comptables

Artis

Artis, l'esprit du devis

ÉCOUTER LE CHAMP DES SIRÈNES **PEUT ÊTRE DANGEREUX**

Comme les marins jadis, les commerçants et artisans d'aujourd'hui ne doivent pas se laisser bercer par des rumeurs négatives qui peuvent les embourber au point de mettre en péril leur entreprise. Il ne faut pas se tromper de combat. Actuellement de nombreux collectifs comme « les pendus » et « sauvons nos entreprises » appellent à manifester bruyamment pour dénoncer le fonctionnement du RSI avec notamment comme slogan : « luttons contre le RSI qui nous asphyxie ». Certains remettent en cause la légalité même du RSI. L'UPA partage le constat que de nombreux chefs d'entreprises, travailleurs indépendants, sont encore victimes de dysfonctionnements du RSI qui parfois portent atteinte à la bonne santé de leur entreprise. Pour autant **l'UPA considère que la contestation ne doit pas prendre des formes illégales (tel un appel à ne plus payer ses cotisations).** Les conséquences pourraient être bien pire pour ceux qui se laisseraient amener sur « le chemin de la facilité ». **La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 aggrave les peines de un à deux ans de prison et de 15 000 à 30 000 euros d'amende.** Le combat doit être bien plus subtil et plus efficace afin de rapporter un plus aux commerçants et artisans. Ainsi, les interventions de l'UPA ont permis ces dernières années de mettre fin aux dysfonctionnements les plus graves. Les cotisations vont être basées sur le **résultat de l'année N-1 et non plus N-2.** Ce qui engendrera moins de mauvaises surprises pour les chefs d'entreprises. Pour les entreprises les plus en difficulté, **report de cotisations et étalement des règlements seront possibles.** L'UPA intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics afin d'assouplir les dispositifs de recouvrement. Enfin, est-il besoin de rappeler que le mouvement des « sacrifiés » initié par l'UPA en 2013 a recueilli un million de signatures et a abouti à la décision des pouvoirs publics de réduire d'un milliard le montant annuel des cotisations d'allocations familiales versées au RSI dès 2015. **Commerçants, Artisans, plutôt que d'écouter le champ des sirènes, faite entendre votre voix. Pour mener le combat le plus efficace, lors des prochaines élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, votez la liste UPA.**

INFOS RSI - RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS

LE RSI VOUS AIDE À PRENDRE SOIN DE **VOTRE SANTÉ** ET DE CELLE DE **VOTRE ENTREPRISE !**

La prévention des risques professionnels devient un axe fort et prioritaire.

Depuis octobre 2014 et jusqu'à décembre 2015, le RSI déploie son **programme RSI Prévention Pro auprès des artisans du bâtiment,** soit près de 230 000 assurés parmi les professions suivantes : les maçons carreleurs, les plombiers chauffagistes, les menuisiers, les peintres et poseurs de revêtements, les couvreurs charpentiers, les métiers du plâtre et de l'isolation. Les électriciens ainsi que les serruriers métalliers seront également invités à participer à ce programme à compter du mois de mai 2015. Une campagne nationale d'information est en cours afin de sensibiliser les assurés aux enjeux de ce programme et leur indiquer comment **bénéficier d'une consultation médicale gratuite et de conseils de prévention personnalisés**.
Tous les supports du programme sont disponibles sur **www.rsi.fr/prevention-pro** Pour toute demande d'information ou de documentation, n'hésitez pas à envoyer un courriel à la Direction de l'information et de la communication à l'adresse suivante : **communication@rsi.fr**

Artisans du bâtiment, n'hésitez pas, prenez rendez-vous avec votre médecin traitant en lui précisant que vous venez pour la consultation de prévention des risques professionnels proposée par le RSI. Car, ne l'oubliez pas, la santé de votre entreprise dépend de la votre. C'est le moment de prendre soin de vous.

Programme RSI Prévention Pro

Le RSI met l'accent sur la Prévention des Risques Professionnels et vous invite les Artisans du Bâtiment à consulter les services du RSI ou bien votre organisation professionnelle sur les programmes de prévention mis en place pour préserver votre Santé.

230 000 professionnels du bâtiment

Dans le secteur du bâtiment, un accident du travail survient toutes les 3 minutes*

Cette année, ce sont 230 000 professionnels du bâtiment qui sont concernés :
maçons carreleurs, peintres et poseurs de revêtements, couvreurs charpentiers, plombiers chauffagistes, menuisiers et métiers du plâtre et de l'isolation.

La santé de votre entreprise dépend aussi de la vôtre
C'est le moment de prendre soin de vous.

Le programme RSI Prévention Pro s'ouvre désormais aux professionnels du bâtiment.
Ce dispositif allie conseils et suivi médical spécialisé.

RSI Prévention Pro : qu'est-ce que c'est ?

Afin de mieux protéger la santé de ses ressortissants, le *RSI* met l'accent sur la prévention des risques liés à l'activité professionnelle.

Prévention et dépistage

Ce programme s'appuie sur la mobilisation des médecins généralistes et repose sur :

- **des informations, des conseils de prévention** simples, pratiques, adaptés à l'activité des travailleurs indépendants ainsi qu'aux très petites entreprises
- **une consultation médicale gratuite** entièrement dédiée à la prévention des risques professionnels

370 900 assurés concernés depuis 2012

Depuis 2012, le *RSI* accompagne les indépendants les plus exposés aux risques professionnels :
A noter : Si vous n'avez pas pu profiter du programme vous pouvez **formuler une demande** spontanée auprès de votre caisse régionale.

****source IRIS-ST***

RSI Provence-Alpes
29, Boulevard de Dunkerque
CS 11530
13235 Marseille Cedex 02

ENTREPRISES RESPONSABLES, **RGE ET HANDIBAT**

La **Commune de la DESTROUSSE** est devenue un passage obligé pour la CAPEB 13 qui chaque année innove avec des thèmes différents. Les soirées y sont de plus en plus exceptionnelles.

Ainsi le 10 février dernier, en avant première, un scénario risqué : **« Entreprises responsables, RGE et HANDIBAT »**. Il fallait oser ! Demander aux artisans, en plus de suivre des formations, de prendre en compte l'emploi alors que l'activité même du bâtiment est au point mort… Mais, la CAPEB 13 a voulu une fois de plus, relever le défis. Pour cela il fallait du nombre et les artisans ont répondu présent. Il fallait des intervenants de qualité et là aussi c'était bien ciblé. Enfin, il fallait un élu qui reconnaît le rôle essentiel des artisans de proximité et c'était bien évidemment, Monsieur **Michel LAN**, maire de la commune.

Après l'introduction de **Marc MARCELLIN**, Président de la CAPEB13, c'est Monsieur le Maire qui a ouvert le bal. En quelques mots, les artisans ont pu comprendre qu'ils n'étaient pas venus pour rien. « je suis réfractaire à la consultation européenne », « nous devons permettre aux artisans du bâtiment d'accéder directement aux appels d'offres publics », «de nombreux MAPA ont été proposés dans ma commune ». Et de poursuivre en annonçant des travaux de voirie et d'accessibilité, médiathèque, église etc.. le tout dans le plus grand respect des règles prévues en la matière. Pour être informé et postuler aux différents marchés, un site : **www.mairieladestrousse.com** pour communiquer, un mail : **contact@ladestrousse.fr**

Ensuite, **Philippe RICHARD**, Conseiller d'entreprises à la CAPEB13, avec la maestria qu'on lui connaît, a expliqué que pour continuer d'avoir pleinement accès aux travaux relatifs à l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments, il fallait obtenir la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). De même que les travaux d'accessibilité des bâtiments et en particulier des ERP (Établissements Recevant du Public) nécessitaient la formation et le Label HANDIBAT. Avec en plus, pour chaque formation, le mode d'emploi.

Thierry VERDET Président de la section CPC, est venu témoigner de son expérience pour ce qui concerne le RGE. Il a souligné que la qualification Eco Artisan permet « d'aller plus loin ». Le logiciel et l'évaluation thermique constituent un avantage concurrentiel non négligeable. On décroche plus facilement des chantiers.

Jacques LE PORT, Président de la section MAC, a témoigné lui, de son expérience du Label HANDIBAT. Il a tenu a expliqué que tous les métiers sont concernés par ce Label et que la sous traitance est interdite. C'est donc celui qui est qualifié qui seul est habilité à œuvrer. Il a aussi parlé essentiellement de l'Ad'AP , document de programmation pluriannuel précisant la nature des travaux de mise aux normes, leur coût, ainsi que le calendrier de réalisation. Il s'agit en fait d'un engagement pris par le propriétaire ou le gestionnaire de l'ERP par le biais d'un document Cerfa déposé en Mairie.

Enfin, **Valérie POIZAT** et **Catherine LEBLANC BONNIN** de MAAF Assurances, avec un charme tout naturel, ont rappelé qu'avant tout, il faut être bien assuré. Il est donc nécessaire de réviser régulièrement ses contrats d'assurances pour les adapter par exemple au RGE et au label HANDIBAT. En précisant qu'un plus est prévu pour les artisans adhérents CAPEB : la gratuité pour « le capitaine » d'un GME (Groupement Momentané d'Entreprises).

Pour terminer cette « soirée exceptionnelle », un apéritif était offert, dans une ambiance joyeuse et conviviale, ce qui pour être une soirée exceptionnelle, est tout de même habituel pour les artisans de la CAPEB.

PG – RGE **MÊME COMBAT !**

Donnant suite à la validation officielle de la Convention PG – RGE par les pouvoirs publics, nos professionnels gaz (PG) se sont réunis le 18 décembre dernier, à l'initiative de **Thierry VERDET** – Président de la Section Professionnelle Couverture Plomberie Chauffage (CPC) de la CAPEB 13 – afin de savoir comment un artisan PG pouvait bénéficier provisoirement de la qualification RGE jusqu'au 30 juin 2015.

Cette possibilité était offerte par **HABITA+** si l'entreprise réunissait certaines conditions (en premier lieu, être PG 2014) et effectuait la formalité attendue avant le 31 décembre 2014.

Les artisans PG ayant répondu à l'appel ont ainsi « gagné » six mois, notamment pour suivre le stage FEEBAT.

Cette réunion, qui se voulait au départ très classique, s'est transformée petit à petit en véritable atelier pratique. De façon à ce que chacun puisse rentrer chez lui avec un formulaire PG-RGE renseigné.

Initiative qui nous a donné une idée, en plus des réunions RGE programmées en 2015 sur différentes communes du département (surveillez votre boîte mail) : Et si nous organisions **des ateliers RGE pour aider les artisans** du bâtiment, souvent perdus dans le maquis du RGE, à s'y retrouver ?

En effet, en fonction de l'activité de l'entreprise, plusieurs questions se posent.
Suis-je concerné par le RGE ?
Quelle(s) qualification(s) RGE dois-je avoir ?
Comment constituer mon dossier RGE ?

Dernier atelier RGE en date : le vendredi 20 février 2015 à 14 h 30 dans les locaux de la CAPEB 13.

Inscrivez-vous par courriel au prochain atelier RGE : qualifs@capeb13.fr

SYNERGISUD
BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES & ACOUSTIQUES
Conseils en Confort et Économies d'énergie
BÂTIMENT & SANTÉ
Acteur de la Santé dans le Bâtiment
PROXIMITE
REACTIVITE
RESPECT DES ENGAGEMENTS
CONSEILS & ACCOMPAGNEMENT
ASSISTANCE
SENSIBILISATION
FORMATION
RT 2012, Bbio, ATTESTATION REGLEMENTAIRE
DIMENSIONNEMENT CHAUFFAGE
RT EXISTANT, AUDIT ENERGETIQUE
ECO-PTZ, CREDIT D'IMPOT
ETUDES ACOUSTIQUES
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
LABELS
APee
Athermys 1er RÉSEAU DE BUREAUX D'ÉTUDES
RGE OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
SITES DE PRODUCTION D'ÉTUDES : LA CIOTAT, LYON, NANCY
Tél : 08 2005 2012 www.synergisud.fr
Siège social : LE FORUM – Bâtiment A – 515 avenue de la Tramontane – ZI Athélia IV – BP 81 – 13701 LA CIOTAT cedex –Tél : 04 42 08 00 01 – Fax : 04 42 08 44 47

TOUS ENSEMBLE À CHÂTEAURENARD POUR **L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES**

Très belle organisation grâce à Mesdames **Élisabeth ROUSSET – Directrice du CCAS de Châteaurenard** – et de **Françoise CARUSO – Directrice de l'Association Alpages Coordination CLIC Réseau de Santé Gérontologique** (Centre Local d'Information et de Coordination) et les membres de leurs équipes, pour ce **1er Forum** intitulé **« Adapter son logement pour vivre longtemps et bien chez soi ».**

Cette journée exceptionnelle du 28 novembre 2014 a été ouverte par un discours de Monsieur **Bernard REYNES – Député Maire de Châteaurenard.** Ont été réunis, le matin les **professionnels sanitaires et médico-sociaux** ainsi que les **artisans du bâtiment,** puis l'après-midi les **personnes âgées**. Afin de réussir leur projet, ces dernières ont souvent besoin, avant de réaliser des **travaux permettant le maintien à domicile**, de connaître les informations utiles ainsi que l'ensemble des interlocuteurs de proximité dédiés.

En parvenant à **réunir toutes les parties prenantes concernées par la problématique de l'accessibilité**, le but a été atteint. Les nombreux intervenants (CG13, PACT13, CARSAT, MSA, Madame BLUA – pharmacienne, AGIRC-ARRCO, Maisons paisibles, …) ont pu longuement présenter les solutions de maintien à domicile ainsi que les **possibilités de financement**, au moyen de films et de documents commentés. Ce qui a suscité des interrogations dans le public attentif et nombreux. Interrogations mises en relief par des animatrices de talent, dont Madame **Odile MARCONNET** – Ergothérapeute et Directrice du CREEDAT.

Quels sont les lieux d'information en faveur du public ? Comment évaluer les besoins et la faisabilité des aménagements ? Comment financer les travaux ? Qui coordonne et réalise les travaux ?

En partenariat avec la CMA13, le PRIDES Services à la Personne et la MAAF, Monsieur **Jacques LE PORT** – **Président de la Commission HANDIBAT13** – a répondu pour la CAPEB13 à cette dernière question. Il a notamment rappelé que **le Service Marchés de la CAPEB13 propose de faire gratuitement le lien entre les personnes âgées et les artisans HANDIBAT spécialistes des travaux d'accessibilité.**

Un grand remerciement à tous pour cette très belle journée ponctuée par la visite des stands, une pause déjeuner conviviale et une mini pièce de théâtre magnifiquement jouée, illustrant à merveille la problématique du maintien à domicile dans nos familles. **Une 1ère édition à grand succès, bravo et félicitations à tous !**

Contacts Forum :
http://chateau-renard.fr/ccas/
http://www.clic-alpages.com/

Alain Thomas
Graphiste freelance

Création graphique
Création logo - Conception graphique

Carte de visite - Tête de lettre
Flyer - Dépliant - Brochure
Affiche - Stand / PLV

06 01 83 12 30
04 91 32 30 50
alainthomasgraphiste@gmail.com

ÉVALUER VOTRE RETRAITE...
C'EST SIMPLE COMME LA MNRA !

Une réunion bien originale ce 13 novembre dernier : le **Diagnostic en Protection Sociale (DPS)** proposé gratuitement par la MNRA aux adhérents de la CAPEB13 a eu lieu dans nos locaux.
Les Conseillers MNRA sont venus nombreux pour l'occasion. Ils ont reçu individuellement les artisans de plus de cinquante ans soucieux de préparer leur retraite.
Chacun a pu repartir avec une **évaluation de sa future pension de retraite** et des informations pratiques pour l'améliorer.
Les retours positifs des participants nous incitent à renouveler l'expérience prochainement.

En attendant vous pouvez toujours contacter la MNRA qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions, **en contactant leurs conseillers dont vous trouverez les coordonnées dans l'encart en bas de page.**

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
la mutuelle des artisans
Voir AUJOURD'HUI, pour PRÉVOIR DEMAIN

DIAGNOSTIC en PROTECTION Sociale

La véritable analyse complète de toute la couverture sociale du chef d'entreprise et de son conjoint.

Attention : il ne s'agit pas d'une simple simulation approximative, mais d'un véritable relevé, réalisé à partir de données collectées par nos conseillers, auprès des organismes obligatoires.

La MNRA dispose d'une expertise de plus de 20 ans en protection sociale complémentaire des indépendants. À travers ce service, la MNRA illustre son engagement de conseil et d'accompagnement des indépendants, en toute transparence et objectivité.

Le savoir-faire d'un **EXPERT EN PROTECTION SOCIALE**

Vos conseillers :
Dominique LALOUM : 06 67 59 02 20
Myriam MOREAU : 06 63 24 25 34
Lionnel NAVARRO : 06 63 43 86 51
Lionel FERRARI : 07 78 51 51 56
Pour nous écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09
Pour prendre rendez-vous : 0 810 66 66 72
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.mnra.fr
RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
la mutuelle des artisans
MUTUALITÉ FRANÇAISE

MEILLEURS VŒUX MAAF - **CAPEB À TOUS !**

Comme chaque année les **Correspondants Capeb de Proximité (CCP)** retrouvent les **Chargés de Clientèle PRO (CCP) de la MAAF** dans une ambiance festive et dans un lieu chargé d'émotion.

Une émotion intense puisque c'est **Éric**, le fils de **Henri JEAN SOGUERO** qui nous a accueilli dans l'atelier de son papa récemment décédé suite à une longue maladie. Nous rendons hommage à Henri pour son parcours et nous félicitons Éric d'avoir pris la décision de reprendre cette belle entreprise de miroiterie.

Au programme cette année, **le renouvellement de la Convention de partenariat** MAAF Assurances – CAPEB13, **les vœux 2015** et la remise des médailles du travail au personnel de la CAPEB13 : « OR » pour **Annie DER NAHABEDIAN**, « BRONZE » pour **Martine SILVY, Sylvie MADIOUNI** et **Philippe RICHARD**. Le tout en présence **de nombreux fidèles** de notre organisation professionnelle avec lesquels nous œuvrons tout au long de l'année pour servir les artisans du bâtiment. En somme, du plaisir partagé pour recharger les batteries et affronter les défis qui se présentent !

ABC GESTION 13
Association de Gestion et de Comptabilité
VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
Partout en France Les Associations de Gestion et de Comptabilité sont à votre disposition pour vous aider à tenir votre comptabilité en continuant à vous conseiller et à vous accompagner dans la vie de votre entreprise.
Faire appel aux services d'une AGC, c'est pour vous l'assurance de bénéficier du savoir-faire d'experts qualifiés et dévoués dont le but est le développement de votre entreprise.
Vous pouvez compter sur nous...
...Nous comptons pour vous !
EXPERTISE COMPTABLE
• Suivi et établissement des comptes
• Mission de surveillance et de contrôle
• Mise en place d'états financiers
GESTION D'ENTREPRISE
• Etablissement de budgets prévisionnels
• Diagnostic des difficultés
• Suivi des prévisions
CONSEILS
• Aide et conseil pour la transmission et transformation d'entreprises
• Diagnostic patrimonial et optimisation fiscale
• Bilan et audit de protection sociale
• Evaluation d'entreprises
Expertise
Disponibilité
Compétitivité
Réactivité
Simplicité
Adaptabilité
ABC GESTION 13
7 Boulevard Pèbre - 13008 MARSEILLE
Siret 50829870000016 - Tél : 04 91 32 27 27 - Fax : 04 91 32 27 28
abc.gestion.13@numericable.fr

AB CONSULTING

37 Rue St Sébastien 13006 MARSEILLE
Tél : 07 81 96 76 70 - abconsulting13@free.fr - www.abconsulting13.fr

NOUVEAU A MARSEILLE

Vérification des installations électriques dans les locaux professionnels prévue par la législation (code du travail) et qui peut être exigée par votre assureur (bureaux,magasins,ateliers,locaux industriels.....)

Vérification des installations électriques lors des ventes de fonds de commerces

Vérification des installations électriques pour les installateurs électriciens

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LES NORMES ET LA REGLEMENTATION

SIPS
SUD INFO PRO services

INFORMATIQUE DU BATIMENT
CONSEILS – VENTES – FORMATIONS

LOGICIELS POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Selon votre activité, vous recherchez un logiciel pour :

- Faire vos devis, vos factures ?
- Saisir votre comptabilité ?
- Suivre vos règlements ?
- Gérer vos chantiers ?
- Calculer vos taux horaires et prix de revient ?
- Gérer votre S.A.V. ?
- Gérer vos plannings ?

Votre contact : Jean-Pierre NAISSANT

06.26.36.88.65

Tél./Fax : 04.42.73.18.57 - E-mail : jp.naissant@sips13.fr

Profitez de nos offres spéciales
« ADHERENT CAPEB »

sage | Partenaire Agréé

LA CAPEB AU FORT SAINT NICOLAS **A MARSEILLE**

Donnant suite à l'invitation de BAO Formation et du FORUM POINT P, la CAPEB est intervenue , le jeudi 20 novembre dernier, lors de la conférence sur « l'étanchéité à l'air : RT 2012, conception, solutions techniques et mises en oeuvre », au Fort Saint Nicolas à Marseille. Réunion animée par **Guillaume RENAULT** – Ingénieur Thermicien, Directeur du ICE (Ingénierie Conseil Energétique) :

« Le niveau d'exigence d'étanchéité à l'air du bâti est de plus en plus élevé. Mesurer l'étanchéité à l'air en fin de chantier est devenu une pratique obligatoire. Plus que jamais, il est important de soigner la mise en oeuvre et de compter sur des systèmes performants. Une bonne étanchéité à l'air des parois génère des économies d'énergie, renforce l'efficacité énergétique du bâti et améliore le confort de vie ».

Monsieur RENAULT en a profité pour faire un récapitulatif sur la RT 2012* et présenter la future RT 2020 en annonçant les contraintes et les opportunités engendrées par les évolutions législatives.

L'intervention très remarquée de **Monsieur Hervé LE MAIGAT**, ECO Artisan de la CAPEB 13, est venue confirmer ces propos. En effet, grâce à son expérience du terrain, **Monsieur LE MAIGAT** a pu témoigner de l'intérêt grandissant des clients pour les solutions techniques apportées en matière de réglementation thermique car ils sont de plus en plus soucieux de l'environnement.

La soirée s'est terminée par un test réel d'étanchéité à l'air réalisé par SIRTEME et par un apéritif convivial pour le plus grand bonheur de tous les participants.

* La RT 2012 ne s'applique que dans les bâtiments neufs

RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP **GRÂCE AUX « LUNDIS RÉUSSITE »**

2015 : année charnière pour les Établissements Recevant du Publics (ERP).

En effet, devant l'ampleur de la tâche consistant à rendre accessible tous les ERP au 1er janvier 2015, les pouvoirs publics ont laissé aux propriétaires ou/et gestionnaires d'ERP un « petit délai » en leur permettant de déclarer les travaux d'accessibilité et les délais de réalisation de ces travaux dans un document baptisé AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé) avant le 27 septembre 2015.

C'est pourquoi la CMA13 a invité la CAPEB13 à ces « lundis réussite » à co-animer le thème avec les Services de l'État. C'est **Jacques LE PORT,** Président de la Commission HANDIBAT13, qui est intervenu, aux côtés de Monsieur **Éric PUGET** représentant le pôle accessibilité de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Marseille.

Intervention d'abord à Marseille le 19 janvier, puis à Châteaurenard le 16 février dernier.

Deux autres rendez-vous sont prévus à 17 h dans les locaux de la CMA13, le 9 mars à Salon de Provence et le lundi 30 mars à Venelles.

Une occasion de plus pour faire un point sur la réglementation, connaître les formalités que les commerçants et artisans disposant de locaux accessibles au publics doivent accomplir, **savoir quels sont les professionnels spécialisés** (HANDIBAT), **comment les contacter** (Service Marchés de la CAPEB13) **et surtout trouver une solution clef en main de A à Z** comprenant diagnostic et financement grâce au partenariat HANDIBAT développement – Handidiag – Banque Populaire – ICERT.

CAIRE 13
CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

INFORMATION

Mise en place d'une structure pluri-disciplinaire innovante et gratuite pour accompagner les entrepreneurs idépendants (artisans, commerçants, professions libérales, chefs d'entreprise…) atteints de cancer

Dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'amélioration de la situation des malades atteints de cancer (plan cancer 2014/2019) **l'association CAIRE13 développe pour la première fois dans les Bouches du Rhône** une action collective concrète pour accompagner le chef d'entreprise malade tout au long de son parcours de soins et lors de la reprise du travail.
Une priorité : limiter les difficultés sociales, personnelles et professionnelles de l'entrepreneur malade et, de fait, éviter la disparition d'une entreprise et de ses salariés

CAIRE13 est issue d'une réflexion menée par la Fondation GIMS. Les PME- TPE représentent en France 99% des entreprises et 52% des emplois salariés et pourtant les chefs d'entreprises ne bénéficient d'aucune aide ou accompagnement spécifique lorsqu'ils tombent gravement malades
- hormis les assurances s'ils y ont souscrit - et se retrouvent très souvent seuls, démunis et vulnérables face à la maladie. L'objectif de CAIRE13 est donc de pallier ce manque de structures et après une étude et une phase test de 3 mois, nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter notre soutien aux travailleurs indépendants dans les Bouches du Rhône.

Un numéro de téléphone unique est à leur disposition depuis le 1er juillet 2014 :
04 86 67 72 72 - PERMANENCE LES MARDIS ET JEUDIS DE 14H À 18H

A partir d'un contact téléphonique, un coordinateur-référent évalue leurs besoins socio-professionnels et réunit un **«réseau solidaire»** de spécialistes bénévoles pour une prise en charge personnalisée :
Administrations - Assistantes Sociales – Assureurs – Avocats – Banquiers - Experts comptables – Magistrats Médecins du Travail – Notaires…Ces partenaires, conscients de leurs difficultés les aideront à mettre en place des actions concrètes pour favoriser leur maintien dans l'emploi, la pérennité de leur entreprise et leur simplifier la vie au quotidien.
CAIRE13 bénéficie de la coopération des principaux organismes institutionnels :
Le régime social des indépendants **(RSI)** - La caisse primaire d'assurance maladie **(CPAM)** - L'union de recouvrement pour la sécurité sociale **(URSSAF)** - La chambre de commerce et d'industrie (CCI) - La chambre des métiers et de l'artisanat **(CMA)**
Caire13 est cofinancée par : **LA FONDATION GIMS MARYSE LECA**, le service **SANTE AU TRAVAIL PROVENCE, LA SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT**

Elle est soutenue par le GECIAM, le GEFLUC, COM'INT et l'ASTBTP13.
Dans le cadre des appels à projets 2014-2015 **Caire13 a reçu le soutien de l'Institut National du Cancer.**

11 rue de la République – 13002 Marseille – TÉL. : 04 91 14 32 14 – Fax : 04 91 91 60 91 – caire@gims13.com

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SM SOUS LE SIGNE DU DEAR… **UNE ACTION CONCRÈTE POUR DYNAMISER VOTRE ENTREPRISE !**

Mme Patricia BLANCHET-BHANG

Le 12 décembre dernier a eu lieu l'assemblée générale de la section professionnelle « Serrurerie Métallerie » (SM) de la CAPEB 13.

Mme **Anne SEVERIN de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône** est intervenue afin de présenter l'action DEAR (Diagnostic des entreprises artisanales régionales) :

Un conseiller de la CMA 13 se déplace chez l'artisan pour faire un point global. Le but est de permettre au chef d'entreprise de prendre du recul, de bénéficier d' un regard extérieur et neutre d'un spécialiste, de faire les bons choix, de cibler les points forts actuels et les points d'amélioration, d'identifier les actions de progression simple, efficace, concrètes, adaptées au rythme et aux objectifs du chef d'entreprise.

Plusieurs thèmes sont abordés lors de cet entretien : gestion administrative et financière, stratégie commerciale, production, gestion des achats et des stocks, gestion des ressources humaines et l'avenir de l'entreprise.

N'hésitez pas à contacter un agent de la CMA 13 si vous souhaitez bénéficier d'un DEAR (démarche gratuite pour le chef d'entreprise) au 04 91 32 24 11.

La réunion s'est poursuivie par des échanges sur le RGE – Reconnu Garant de l'Environnement – qualification indispensable pour obtenir de nouveaux marchés et sur le rôle oh combien important de la CAPEB dans cette période de crise !

Nous en profitons pour féliciter Madame BLANCHET-BHANG pour le renouvellement à son poste de Présidente de la section professionnelle ainsi que Messieurs NEMBI & DEMARCHI respectivement réélu au poste de 1er Vice Président et 2ème Vice Président de la section.

Nous renouvelons également nos plus sincères félicitations pour leurs postes au Conseil d'Administration de la CAPEB 13.

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CNATP DES BOUCHES DU RHÔNE, **ON S'EST BIEN MARRÉ !**

Le vendredi 5 décembre 2014 dans les locaux de la CNATP situés au 7, boulevard Pèbre dans le 8eme à Marseille a eu lieu l'AG de la CNATP13.

Comme il se doit, il y a eu d'abord l'AG statutaire avec le vote et l'adoption du rapport moral, le vote et l'adoption du rapport financier. Puis, est venu le moment du renouvellement du Bureau. Sans surprise, Monsieur **Thierry METAIS a été réélu Président de la CNATP13.** Monsieur **Henri FENOUIL** qui avait proposé sa candidature au poste de trésorier a **été élu à l'unanimité.**

Lors des questions diverses, les actions à mettre en place en 2015 ont été évoquées. Promouvoir l'adhésion reste une priorité. La CNATP participera aux Journées Professionnelles de la Construction (JPC) prévues les 25, 26 et 27 juin prochain au Parc Chanot à Marseille.

Enfin, pour prendre le pot de l'amitié dans une ambiance festive, les artisans se sont retrouvés « au **Quai du rire** » situé 16, quai de Rive Neuve sur le Vieux port à Marseille. Un **Café Théâtre** spécialisé dans le **One Man Show**. Un moment exceptionnel où **Madame Marie Louise FENOUIL** s'est engagée, en guise de Show, à cuisiner pour les membres de la CNATP, un plat typique Sicilien : les « aranginas ». De quoi bien se régaler et bien se marrer en perspective. Reste une question des plus importante, à quand la prochaine réunion de la CNATP13 au Quai du Rire?

cnatp
Les artisans des Travaux Publics et du Paysage

bâtiment / travaux publics / environnement / nouvelles énergies

BATIMED

19/20 MARS 2015

LE SALON DES PROS DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES ENR DU SUD

19/20 MARS 2015
MARSEILLE CHANOT

L'événement 100% BTP du Sud

nouvelle formule

2 jours business

Découvrez en exclusivité les **innovations 2015** du salon sur notre site

>> www.batimed.eu

2015

25, 26 & 27 JUIN 2015
MARSEILLE - PARC CHANOT

SALON PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT CAPEB
LE RENDEZ-VOUS 100% PRO

Flashez-moi !

CONTACT - INFORMATION
Philippe Hyerlé
Tél. : 01 53 60 50 57 / 06 08 56 78 09
Fax : 01 45 83 43 40
Mail : p.hyerle@capeb.fr

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment
www.capeb.fr

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

jesuisprojemeforme.com

PACA CORSE ARFAB

RGE QUALIBAT

1er Opérateur FEEBAT

8400 professionnels du Bâtiment formés

Votre partenaire formation !

Nos champs d'actions :

- Economies d'énergie
- Bureautique et informatique
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Prévention des risques
- Réglementations
- Techniques pour tous les corps d'état

Nouveau site internet : www.arfab-pacacorse.fr

INSCRIVEZ-VOUS !

ARFAB Paca-Corse - Immeuble Actimart 3B - 1140 rue Ampère - 3, allée des Ingénieurs - Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence - 13851 Aix-en-Provence Cedex 03

Tél : 04 42 60 05 51 - 06 75 78 08 51

LES BARÈMES DE CONSTRUCTYS EN 2015

L'organisme Constructys qui finance la formation continue des salariés des entreprises artisanales du bâtiment a rendu publics ses critères de prise en charge pour l'année 2015. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'un accompagnement pour le financement ou la mise en œuvre de vos informations, contactez notre service conseil en formation.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE CONSTRUCTYS					
CAS GÉNÉRAL		Plafonds des coûts pédagogiques	Plafonds des salaires bruts	Charges patronales	Frais annexes
NATURE DE L'ACTION	Formation qualifiante	14 €	9 €	x 1,20	Pris en charge
	Formation de perfectionnement technique BTP + formation de tuteur bénéficiant à un salarié				Non pris en charge
	Formation de perfectionnement hors technique BTP	10,50 €		Non pris en charge	
Formation incluse dans un plan de formation collectif : incitation financière		+ 3 €	+ 1 €		
CAS SPÉCIFIQUES		Plafonds des coûts pédagogiques	Plafonds des salaires bruts	Charges patronales	frais annexes
MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ACTION	Formation sur site – Technique BTP		30% du salaire réel limité à 30% du plafond		Non pris en charge
	Formation sur site – Technique Hors BTP		Non pris en charge		
	Formation réalisées en dehors du temps de travail	Fixée par la loi		Allocation formation (sauf gérants salariés)	
	Formation d'un gérant salarié ou à un dirigeant de SA		Non pris en charge		
	Formation à distance	Coût réel plafonné des frais d'inscription	Non pris en charge, sauf pendant les heures de regroupement (2 J. minimum)		
	FOAD	Coûts pédagogiques	Séquences pédagogiques en présentiel		

PLANCHERS ET PLAFONDS DES DURÉES DE FORMATION		
	MINIMUM	MAXIMUM
Formation qualifiante	300 h	1 200 h
Formation de perfectionnement	1 jour	300 h
Formation de tuteur bénéficiant à un salarié		
Formation informatique bureautique/gestion		35 h par entreprise et par année civile
VAE (validation des acquis de l'expérience)	Durée réelle	
Formation d'un contrat de professionnalisation	150 h	910 h pour un contrat de deux ans visant des formations qualifiantes (non certifiantes), tertiaires ou autres domaines. 1440 h pour un contrat de deux ans pour les formations certifiantes ou qualifiantes BTP.
Formation en période de professionnalisation	Cas général : 70 h réparties sur 12 mois calendaires au maximum	
Formation réalisée en dehors du temps de travail		80 h / an / Salarié
FIMO (Formation initiale minimale obligatoire)	140 h	
FCO (Formation continue obligatoire)		35 h par entreprise et par année civile

COMME DES MILLIERS D'ENTREPRENEURS,

BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL*

Venez parler de vos projets
avec un conseiller en agence
ou bien rendez-vous sur **www.bppc.fr**
Allo Artisan 0 820 337 400 (0,12 € TTC/mn)

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama.

Banque Populaire Provençale et Corse - 247, avenue du Prado - CS 90025 - 13295 Marseille Cedex 08 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. 038 801 481 RCS Marseille. N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : 07 005 622. Crédit Photo : ShutterStock, Thinkstock - Janvier 2015

en partenariat avec BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE BANQUE & ASSURANCE

La caution des professionnels
www.socama.com

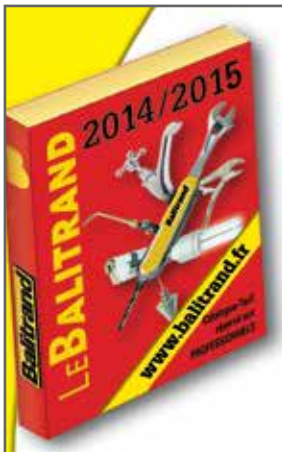

LE CATALOGUE TARIF DU PROFESSIONNEL
c'est tout le bâtiment à portée de main !
Tarif professionnel et public pour vos devis.

UN OUTIL DE PRO POUR LES PROS !

LE SITE BALITRAND.FR ESPACE PRO
C'est l'univers Balitrand en quelques clics !
- *interrogation catalogue*
- *demande de disponibilité*
- *passage de commandes*
- *interrogation facturation*
- *matériel à dispo*

www.balitrand.fr

Toujours plus proche de vous dans les Bouches-du-Rhône

ST REMY : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN
> Tél. 04 90 92 73 00 - Fax 04 90 92 48 83
Chemin Monplaisir 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

ARLES : BALITRAND / TECHNIC'EAU > Tél. 04 90 49 50 08 - Fax 04 90 96 83 72
ZI Nord 5- Rue Cotton - 13200 ARLES

AIX : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN / PROVENCE SANITAIRE
> Tél. 04 42 97 74 74 - Fax 04 42 97 74 95
280, Rue Bastide de Verdaches ZAC La Pioline - CS 70644
13290 AIX-EN-PROVENCE

MARSEILLE : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN
> Tél. 04 91 79 39 39 - Fax 04 91 29 74 74
27, Boulevard des Aciéries - 13010 MARSEILLE

VITROLLES : BALITRAND > Tél. 04 42 41 67 47 - Fax: 04 42 41 67 48
ZI des Estroublans - 13, Avenue de Rome - 13127 VITROLLES

AUBAGNE : BALITRAND > Tél. 04 42 01 64 01 - Fax. 04 42 62 95 11
"Le Dirigeable" 80, Av. de Fleuride - Z.I. Paluds - 13400 AUBAGNE

BFSA - SAS au capital de 1 000 000 Euros RCS Cannes B 695 720 821 - Code APE 46748 - Siret 695 720 821 000 13 - N°TVA intracommunautaire FR 89 695 720 821

Balitrand, le négoce des Professionnels du bâtiment.

CONTRAT **DE GÉNÉRATION**

Les employeurs embauchant sous forme de contrat de génération un jeune de moins de 26 ans et qui maintiennent dans l'emploi un salarié senior perçoivent une aide de 4000 €. Depuis le 15 septembre 2014, cette aide est doublée, passant à 8000 € pendant 3 ans lorsque l'entreprise embauche à la fois un salarié âgé d'au moins 55 ans et un jeune de moins de 26 ans. L'embauche du jeune doit intervenir au plus tard six mois après celle du senior.

CARTE D'IDENTITÉ **PROFESSIONNELLE DU BÂTIMENT**

Le projet de loi Macron prévoit la **généralisation de la Carte d'identité professionnelle du bâtiment,** destinée à lutter contre le travail illégal en général et contre les fraudes au détachement de salariés (sanctionnées par une amende qui sera portée à 500000 €).
Ainsi, **tous les salariés du bâtiment** devront être en possession de cette carte.
Cette carte facilitera les **contrôles renforcés** qui ont été annoncés, pour l'année 2015, sur les 500 plus grands chantiers français.

CRÉDITS D'IMPÔT : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE **ACCESSIBILITÉ ET ADAPTABILITÉ DU LOGEMENT**

Vous pouvez télécharger les **tableaux actualisés 2015** pour les crédits d'impôt transition énergétique (CITE) et accessibilité et adaptabilité du logement sur notre site Internet www.capeb13.fr ou sur simple demande auprès de notre service conseil :
(04 91 32 33 35 ou 36 - conseil@capeb13.fr).

INDEMNITÉS **JOURNALIÈRES RSI**

Les règles de calcul des prestations en espèces versées aux assurés du régime social des indépendants en cas d'arrêt maladie ou maternité **viennent d'être modifiées.** Ceci, afin de mettre en cohérence les montants servis et les cotisations effectivement acquittées par les assurés.
Cette nouveauté répond aux revendications de la CAPEB qui contestait la mesure permettant aux auto-entrepreneurs, de bénéficier, sans aucun droit contributif du remboursement des prestations journalières maladie-maternité- paternité, sans être soumis à la cotisation minimale applicable aux travailleurs indépendants.
Décret n°2015-101 du 2 février 2015
(J.O. du 3 février 2015).

CONJOINTS **COLLABORATEURS**

Toute personne qui n'est pas assujettie obligatoirement contre le risque accidents du travail et maladies professionnelles peut **adhérer et cotiser à titre volontaire au dispositif accidents du travail et maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale.** Cette possibilité est à ce jour ouverte aux travailleurs non-salariés. **Le décret du 6 novembre 2014 ouvre cette possibilité aux conjoints collaborateurs** exerçant une activité au sein des entreprises artisanales, commerciales ou libérales, sans percevoir de rémunération.

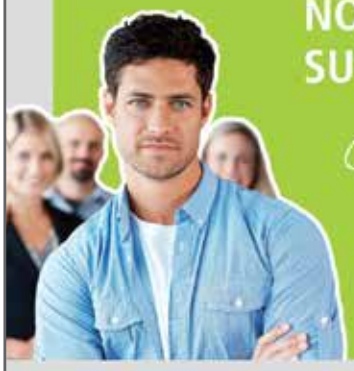

MOBILISER
NOS ÉNERGIES
SUR LES TPE/PME :

C'est incontournable !

alptis.org

Alptis
la solidarité change le monde

LES ATOUTS ALPTIS

- Des Complémentaires **Santé et Prévoyance** Collectives qui savent s'adapter aux besoins individuels.
- **Des garanties innovantes et entièrement modulaires :**
  > conseil médical à distance,
  > renforts de prestations au choix du salarié,
  > services spécifiques (actions sociales…).
- Des **conditions tarifaires favorables** pour les salariés.
- **Aucune sélection médicale** à l'adhésion et une prise d'effet immédiate des garanties dès l'embauche.

La chaîne Alptis sur YouTube

Des vidéos pédagogiques sur la prévention, l'actualité, les produits et les services.

youtube.com/user/alptisassociation

etic assurances

Pour toute information contacter :
le cabinet Etic Assurances
Tél. : 04 82 75 29 20 ou par mail **contact@etic-assurances.com**

Alptis Assurances - Intermédiaire en assurance - 25, cours Albert Thomas 69445 Lyon Cedex 03 - Tél : 04 72 26 16 16 - www.alptis.org
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS de Lyon n° 325 244 489
N° TVA intracommunautaire : FR37 325 244 489 - N°ORIAS : 07 005 059 - http://www.orias.fr

Crédits photos : shutterstock images - Colectivités Mai 2014_AP 125x170_court - Document non contractuel.

VOTRE DISTRIBUTEUR EN MATERIEL ELECTRIQUE **CABUS RAULOT**
VOUS INVITE A VENIR DECOUVRIR SON CENTRE EXPERT
310 Chemin de l'Armée d'Afrique – 13010 Marseille Tél 04-95-08-13-33 / Fax 04-91-47-57-20

Espace de 1000m² dédié aux clients installateurs, prescripteurs, architectes, imaginé à la fois comme un lieu pédagogique et d'aide à la vente, son showroom met en scène de façon esthétique et didactique les produits des gammes Eclairage, Climatique et Courants faibles.

CENTRE EXPERT

Une équipe d'Experts pour **vous aider dans la réalisation de vos projets en vous apportant l'aide et l'assistance technique dont vous avez besoin**

sonepar france

Marseille – Toulon – Manosque – Vitrolles – Arles – Saint Laurent du Var – Port de Bouc – RAM – Gap – Carpentras – Export – Aubagne – Aix en Provence – Salon de Provence - Rousset

ANNONCES **PROFESSIONNELLES**

CECI N'EST QU'UN EXTRAIT DES ANNONCES QUE NOUS RECEVONS,
RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ SUR WWW.CAPEB13.FR

DEMANDES D'EMPLOI

DIVERS

D DIV 1785 Technicien de Maintenance à Gardanne, recherche entreprise pour un poste.
Formation : BTS Maintenance Industrielle.
Compétences : électrotechnique, électronique, automatismes, mécanique des fluides...
Permis B + véhicule

D DIV 1874 A VENDRE:
Entreprise du bâtiment tous corps d'état, à Marseille. Créee en août 2000.
6 personnes - 5 véhicules + divers matériel de maçonnerie
Cause : départ à la retraite
Contact : M. BRICE 06 11 05 00 11

D DIV 1880 Architecte résident à Marseille 5ème, recherche un poste dans la région des Bouches- du-Rhône.
Formation : Master spécialisé 2 IPB ingéniérie de la production du bâtiment.
Compétences : Conception et suivi des chantiers jusqu'à la réception.
Dynamique et motivé
Permis B + véhicule
Eligible aux contrats aidés

D DIV 1885 Chargé de mission environnement-énergie, recherche un poste.
Compétences : conception, gestion et suivi des projets, diagnostic, conseil, efficacité énergétique, projets territoriaux...
Expérience Professionnelle

ÉLECTRICITÉ

D ELEC 1875 Jeune homme résident à Marseille 9ème, recherche entreprise pour un poste en ELECTRICITE.
Formation : Obtention du BTS électrotechnique
BAC pro ELEEC
Expérience : stage en entreprise
Compétences : installation et réparation de réseaux électriques, maintenance de climatisations...
Sérieux et motivé

D ELEC 1884 ELECTRICIEN avec expérience, résident à Marseille 11ème, recherche entreprise pour un poste.
QUALIPV formation photovoltaïque
Habilitation BR

MENUISERIE - CHARPENTE

D MEN 1878 MENUISIER BOIS résident à Aubagne, recherche entreprise pour un poste.
Formation : CAP Menuisier fabriquant bois
CAP charpente navale bois - PRAP prévention des risques liés aux activités physiques
Expériences professionnelles en entreprises
Compétences : Fabrication de meubles, utilisation des machines, habillage de panneaux (MDF), Habillage d'intérieur, tracer des plans de bateaux, cadres en bois.... Permis B

APPRENTISSAGE

AP 0561 Jeune homme résident à Marseille, recherche Entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en MACONNERIE (Demande de dérogation auprés de l'Inspection Académique pour l'âge, 15ans 1/2). A suivi un stage en 3ème.
Demande d'inscription au CFA du BTP La Montre Marseille 11ème Manuel et bon esprit d'équipe.

AP 1722 Jeune homme résident à Marseille 7ème, recherche Entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en alternance CHARPENTE CONSTRUCTEUR BOIS. CAP ébénisterie - Sérieux et motivé
Stages professionnels en ébénisterie

AP 1873 Jeune homme résident à Marseille 10ème, recherche entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en PLOMBERIE. - Expérience en entreprise - **Compétences :** Pose d'évier et de wc, casse de fonte avec marteau piqueur, multi couche... Sérieux et dynamique

AP 1876 Jeune homme recherche Contrat d'Apprentissage en PLOMBERIE-CHAUFFAGE , dans la région de Marseille et environs.
Formations et diplômes : Fluides Energies Environnements Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques - Expériences Professionnelles en entreprises - Sérieux et motivé - Permis B + véhicule

AP 1877 Jeune homme recherche entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en MACONNERIE.
Formation : CAP de maçonnerie
Compétences : maçonnerie, couverture, carrelage, isolation, rénovation...
Permis B

AP 1881 Jeune homme résident à Marseille 8ème, recherche entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en alternance de PLOMBERIE et GENIE CLIMATIQUE.
Sérieux, dynamique et volontaire.
Inscrit aux Compagnons du Devoir
Stages en entreprises

AP 1883 Jeune homme résident à Marseille 8ème, recherche entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en alternance en ELECTRICITE.

Communiqués Pôle Emploi

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NE CONCERNE PAS QUE LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS.

En effet il peut être signé avec des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et prône l'alternance à l'identique des contrats jeunes. La formation externe est prise en charge totalement ou partiellement par votre OPCA. L'aide financière de POLE EMPLOI est toujours d'actualité :
Cette aide forfaitaire peut être de 2000 euros maximum pour les salariés qui ont entre 26 et 44 ans. Une aide de l'état de 2000 euros supplémentaire peut être versée à l'entreprise qui embauche
dans ce cadre un Demandeur d'emploi de 45ans et plus (soit 4000 euros maxi).
Parallèlement l'entreprise concernée peut être exonérée des cotisations patronales de sécurité sociales (sauf accidents de travail /maladies professionnelles AT/MP)
La demande doit être adressée au plus tard dans les 3mois suivant l'embauche à POLE EMPLOI SERVICES qui se trouve à NANTERRE.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous rapprocher de votre POLE EMPLOI spécialisé dans le BTP en téléphonant au :

04 96 13 34 66

Pôle Emploi Marseille Château-Gombert – BTP - Technopôle de Château-Gombert - Bâtiment Euclide Rue Frédéric Joliot Curie 13013 Marseille

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15, le vendredi de 8h30 à 12h30

atlantic
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET CHAUFFE-EAU

ELLE REVIENT !

Du 15/10/2014 au 15/12/2014

PRIME À LA CASSE Par Atlantic*

JUSQU'À
300€*
REMBOURSÉS
SUR L'ACHAT DE VOS NOUVEAUX RADIATEURS ATLANTIC

Rendez-vous sur www.atlantic-pro.fr à partir du 15/10/2014

JUSQU'À 45%** D'ÉCONOMIES

*A partir de 2 radiateurs Atlantic achetés / **par rapport à un appareil 1 ère génération

ARTISANS DE LA CAPEB :
BÉNÉFICIEZ ENFIN DES TARIFS DES GRANDS GROUPES !

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE

HA PLUS PME vous donne accès sur

www.hapluspme.com

pour utiliser et consulter nos tarifs avec le

Login : CAPEB 13 et le Mot de Passe : Artisans13

Votre interlocutrice HA+ PME Mathilde au **01.73.95.02.11** est à votre écoute.
Les fournisseurs HA PLUS PME **devront vous appliquer nos conditions tarifaires d'HA+ PME**
sur vos premières commandes, nous vous enverrons ensuite votre
facture d'adhésion annuelle de 20€HT pour pouvoir bénéficier
de ces tarifs tout au long de l'année.

Capital Social 141 632 euros RCS Versailles 519 215 966 APE 4618Z

Exemples de nos 50 FOURNISSEURS HA PLUS PME

EUROMASTER · apave · BERNER · SFR · kiloutou LOCATION MATERIEL SERVICES · Bouygues Telecom · Bergerat Monnoyeur SERVICES · CAT Rental · SIDER · DESCOURS & CABAUD Négoce professionnel

HA PLUS PME SAS, 12 avenue des Près BL 411
Montigny-le-Bretonneux 78059 St Quentin Yvelines Cedex
Tél : 01 30 57 36 65– Fax : 01 34 98 07 83 – contact@hapluspme.com
www.hapluspme.com

HA+ PME

LES SERVICES **CAPEB**

Philippe Richard
Tél. : 0 491 323 336
philippe.richard@capeb13.fr

Pascale Barrois
Tél. : 0 491 323 335
pascale.barrois@capeb13.fr

SERVICE CONSEIL
Tél. : 0 491 323 343
conseil@capeb13.fr

Cécile Cigolini
Tél. : 0 491 323 362
cecile.cigolini@capeb13.fr

Brigitte Bertucat
Tél. : 0 491 323 333
brigitte.bertucat@capeb13.fr

SERVICE DOCUMENTATION
Tél. : 0 491 323 333
documentation@capeb13.fr

Brigitte Bertucat
Tél. : 0 491 323 333
brigitte.bertucat@capeb13.fr

SERVICE EMPLOI
Tél. : 0 491 323 333
emploi@capeb13.fr

SERVICE PAYE
Sylvie Madiouni - Olivier Biscarrel
Tél. : 0 491 323 361 - Tél. : 0 491 323 363
paye@capeb13.fr
sylvie.madiouni@capeb13.fr
olivier.biscarrel@capeb13.fr

SERVICE QUALIFICATIONS
Viviane Pereira - Tél. : 0 491 323 359
qualifs@capeb13.fr
viviane.pereira@capeb13.fr

SERVICE MARCHÉS
Viviane Pereira - Tél. : 0 491 323 359
marches@capeb13.fr

Nathalie Martin

SERVICE CONSEIL EN FORMATION
Tél. : 0 491 323 365
formation@capeb13.fr
nathalie.martin@capeb13.fr

MAISON FONDÉE EN 1956

RIGAT
FERMETURES AUTOMATISMES

Remises Professionnelles

FERMETURES MÉTALLIQUES
Rideaux métalliques • Portes basculantes et roulantes
Volets roulants acier prélaqué isolé • Grilles roulantes et extensibles

Électrification toutes fermetures et automatismes

Fabrication, Pose et réparation assurées par nos soins
76, avenue Alexandre Ansaldi - 13013 MARSEILLE
Tél. 04 91 98 32 80 • Télécopie : 04 91 63 26 18

DISPANO
BOIS PANNEAUX MENUISERIES

Vos agences spécialistes **Bois, Panneaux, Menuiseries** à votre service dans les **Bouches du Rhône**

- **Bois Bruts / Systèmes Constructifs**
- **Isolation / Placo**
- **Plafonds / Cloisons**
- **Parquets / Lambris**
- **Panneaux**
- **Menuiseries / Placards**
- **Bois Extérieurs**
- **Outillage professionnel**

Atelier de transformation Bois - Panneaux - Menuiseries
2 salles d'exposition à votre service

Retrouvez toutes nos références disponibles en stock dans notre nouveau tarif :

L'INTEGRAL

> Toutes les références de spécialiste en stock dans nos agences.
> Des prix compétitifs adaptés à votre métier.
> Des délais de livraison clairs et respectés.
> Des équipes de spécialistes à votre service pour vos projets.

Contactez votre agence habituelle :

DISPANO
1 avenue de Provence - ZAC de la Sipière
13730 Saint-Victoret
Tel : 04 42 10 08 00 - Fax : 04 42 10 08 20
dispano-st-victoret@saint-gobain.com

DISPANO
328 rue Saint Pierre
13005 Marseille
Tel : 04 96 12 22 80 - Fax : 04 91 47 84 20
dispano-marseille-st-pierre@saint-gobain.com

RICHARDSON
Chauffage Climatisation Salle de Bains Plomberie

CARRELAGE CHAUFFAGE
SALLE DE BAINS PLOMBERIE...

RENDEZ-VOUS DANS
VOTRE AGENCE

Aix en Provence	04 42 24 42 48	Marseille Joliette	04 91 15 48 00
Arles	04 90 98 39 83	Pertuis	04 90 79 93 87
Aubagne	04 42 18 15 00	Port de Bouc	04 42 06 09 95
La Ciotat	04 42 08 09 41	Salon de Provence	04 90 56 71 11
Marseille la Capelette	04 91 80 07 94	Vitrolles	04 42 77 40 40

www.richardson.fr

APPRENTIS
INFORMATIONS **SALAIRES**

> SALAIRES MINIMA DES APPRENTIS

(en pourcentage du SMIC en vigueur au 01/01/2015)

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
1ère année	40 %	583,02 €	50 %	728,78 €	55 %	801,65 €
2ème année	50 %	728,78 €	60 %	874,53 €	65 %	947,41 €
3ème année	60 %	874,53 €	70 %	1020,29 €	80 %	1 166,04 €

(*) Ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est favorable à l'apprenti.

> MENTION COMPLÉMENTAIRE

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
Après un contrat d'un an	55 %	801,65 €	65 %	947,41 €	70 %	1 020,29 €
Après un contrat de deux ans	65 %	947,41 €	75 %	1 093,16 €	80 %	1 166,04 €
Après un contrat de trois ans	75 %	1 093,16 €	85 %	1 238,92 €	95 %	1 384,67 €

En cas de contrats successifs - avec un même ou un autre employeur du BTP la rémunération du nouveau contrat ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

> CHARGES SOCIALES SUR LES SALAIRES DES APPRENTIS AU 01/01/2015

(entreprises de moins de 10 salariés)

Les charges sociales sur les salaires des apprentis ne sont pas dues par l'employeur.
Elles sont prises en charge par l'État à l'exception, dans le bâtiment, des cotisations suivantes :

	Employeur	Apprenti
Prévoyance (PROBTP)	1,72%	0,87 %
Taxe CCCA-BTP	0,30%	0,00 %
Accident du travail	Notifié par la CRAM	0,00 %

Cependant, ces cotisations ne se calculent pas directement sur le salaire de l'apprenti mais sur des bases forfaitaires (voir tableau ci-dessous).

> BASES FORFAITAIRES APPRENTIS 151,67 HEURES À COMPTER DU 01/01/2015

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +(*)
1ère année	204 €	437 €	612 €
2ème année	379 €	554 €	729 €
3ème année	612 €	787 €	977 €

L'APAS, Association Paritaire d'Action Sociale

Artisans, par votre adhésion, **vous offrez à vos salariés :**

primes mariage & naissance, allocation crèche, centre aéré, classe transplantée, participation aux vacances familles et bien d'autres prestations sociales...

Et aussi, en cas de besoin, 2 Assistantes Sociales à leur écoute.

APAS PROVENCE
30 bd de la Fédération
13004 MARSEILLE

PROVENCE APAS
oeuvres sociales du btp

Tél : 04 91 49 91 33
Fax 04 91 34 44 13
contact@apasprovence.com

Toutes les infos en détail : www.apasprovence.com

TOUTES LES ENTREPRISES AVEC DES SALARIÉS SONT CONCERNÉS

GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

au 1er janvier 2016, **ce qu'il faut savoir.**

www.probtp.com

PRO BTP GROUPE

Au plus tard, le 1er janvier 2016, **les entreprises devront avoir mis en place une complémentaire santé pour leurs salariés,** quels que soient leur structure et leur effectif.

- **METTRE EN PLACE UNE COUVERTURE SANTÉ au bénéfice de tous les salariés de l'entreprise.**
- **PRENDRE EN CHARGE, en tant qu'employeur, au moins 50% de la cotisation.**

  La participation de l'entreprise est déductible de son bénéfice imposable et exonérée de charges sociales.

(1) Part des dépenses de santé qui reste à la charge du patient après le remboursement de la Sécurité sociale.
(2) Tarif de base servant pour le calcul du remboursement de la Sécurité sociale.

PRO BTP aide les entreprises du BTP et leurs tiers déclarants à respecter cette nouvelle obligation

- **Conseils adaptés aux caractéristiques des entreprises du BTP**
- **Informations sur la réglementation et les obligations à respecter**
- **Outils pratiques pour la mise en place du contrat tels que :**
  - Le guide de mise en conformité des contrats de protection sociale complémentaire.
  - Les modèles personnalisés et pré remplis de Déclaration unilatérale de l'employeur (DUE).
- **Informations et conseils sur les garanties collectives et les compléments individuels pour les salariés**

- **CHOISIR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE assurant la prise en charge du «panier de soins minimum» défini par le décret n°2014-1025 du 8 septembre 2014 :**

Soins : prise en charge du ticket modérateur(1).

Hospitalisation : remboursement du forfait journalier.

Prothèses dentaires : 25% en plus du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale(2).

Optique : forfait minimum entre 100€ et 200€ selon le type de correction.

- **UN CONTRAT TOUJOURS CONFORME**

Tous les contrats de la gamme BTP Santé du groupe PRO BTP respectent les obligations légales et évoluent pour s'adapter aux nouvelles réglementations.

- **DES GARANTIES MODULABLES**

Pour l'entreprise
→ BTP SANTÉ ESSENTIEL
Le contrat collectif souscrit par l'entreprise avec le socle de garanties conforme à la réglementation(1) et un choix d'options supplémentaires (extension à la famille(2), amélioration des garanties).

Pour le salarié
→ BTP SANTÉ AMPLITUDE
Des compléments individuels pour les salariés : extension des ayants droit et/ou améliorations des garanties.

CONTACT : 04 96 20 71 61

INFORMATIONS **SALAIRES**

> BÂTIMENT

INDEMNITES DE REPAS (ou PANIER) ET COTISATIONS SOCIALES Entreprises ne pratiquant pas l'abattement de 10%			
Repas	Part exonérée	Part soumise	Date d'application
9,65 €	8,80 €	0,85 €	01/01/15

> INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS à compter du 01/02/2014

Zone	Distance	Indemnité journalière de repas	Indemnité journalière de transport	Indemnité journalière de trajet
Zone 1	0 à 10 Km	9,65 €	3,05 €	1,98 €
Zone 2	10 à 20 Km	9,65 €	5,38 €	3,15 €
Zone 3	20 à 30 Km	9,65 €	7,22 €	4,26 €
Zone 4	30 à 40 Km	9,65 €	9,44 €	5,63 €
Zone 5	40 à 50 Km	9,65 €	12,38 €	6,70 €

Ces indemnités sont soumises, dans certains cas, au paiement partiel ou total des charges sociales. Renseignez-vous auprès de nos services.

> OUVRIERS - SALAIRES

Accord paritaire régional du 09/01/2014 applicable dans les Bouches-du-Rhône à compter du 01/02/2014

Catégorie Professionnelle	Position	Coeff.	Salaire mensuel brut minimal
Ouvriers d'exécution	1 2	150 170	1 456,03 €* 1 501,57 €
Ouvriers Professionnels		185	1 614,37 €
Compagnons Professionnels	1 2	210 230	1 802,37 € 1 952,77 €
Maîtresouvriers ou chefsd'équipe	1 2	250 270	2 103,17 € 2 253,57 €

* aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire en vigueur.

> PRIME HORAIRE DE PÉNIBILITÉ

Taux horaire	Date d'application
1,12 €	01/02/2014

> ETAM à compter du 01/02/2014

Niveau	Salaire mensuel minimal
A	1 474,34 €
B	1 586,22 €
C	1 683,46 €
D	1 876,91 €
E	1 988,78 €
F	2 319,20 €
G	2 540,88 €
H	2 802,28 €

> CADRES À COMPTER DU 01/02/2015

(base 39 heures hebdomadaires)

Coef.	Salaire minimum	Coef.	Salaire minimum
60	1 794 €	95	2 831 €
65	1 942 €	100	2 976 €
70	2 092 €	103	3 064 €
75	2 240 €	108	3 195 €
80	2 385 €	120	3 530 €
85	2 533 €	130	3 814 €
90	2 682 €	162	4 735 €

> NETTOYAGE - (FILIERE D'EXPLOITATION)

SALAIRES horaires minima (1) pour 151,67 heures par mois.
Avenant du 19/09/2014 Applicables à compter du 01/01/2015.

Agents de Service – AS		
	A (1)	B (1)
AS 1	9,98 €	10,01 €
AS 2	9,90 €	10,06 €
AS 3	9,95 €	10,12 €

Agents Qualifiés de Service – AQS		
	A (1)	B (1)
AQS 1	10,00 €	10,17 €
AQS 2	10,08 €	10,27 €
AQS 3	10,18 €	10,36 €

Agents Très Qualifiés de Service – ATQS		
	A (1)	B (1)
ATQS 1	10,37 €	10,55 €
ATQS 2	10,96 €	11,14 €
ATQS 3	11,78 €	12,03 €

Chefs d'équipe – CE	
CE 1	11,36 €
CE 2	12,03 €
CE 3	12,15 €

Agents de Maîtrise – MP (assimilé cadres)	
MP 1	12,19 €
MP 2	12,90 €
MP 3	14,31 €
MP 4 (2)	15,96 €
MP 5 (2)	17,24 €

(1) A = Propreté OU prestations associées ; B = Propreté ET prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant au moins trois mois. (hors cas de remplacement).
(2) Assimilé cadre. Pour les salariés assurant des activités relevant d'échelons différents, nous consulter.

COTISATIONS **SOCIALES**

SMIC au 01/01/2015 *		PLAFOND SECURITE SOCIALE au 01/01/2015	
Taux horaire	Mensuel pour 151,67 H	Plafond mensuel	Plafond annuel
9,61 €	1 457,55 € (7)	3 170,00 €	38 040,00 €

(*) Ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est favorable à l'apprenti.

> COTISATIONS SOCIALES DES OUVRIERS

Taux applicables depuis le 01/01/2015

	Cotisations	Assiette	Employeur	Salarié
URSSAF	Maladie	Totalité	12,80%	0,75%
	Alloc. Familiales	Totalité	5,25% ou 3,45 %(8)	0%
	Contribution solidarité autonomie	Totalité	0,30%	0%
	Vieillesse plafonnée	Tranche A (1)	8,50%	6,85 %
	Vieillesse déplafonnée	Totalité	1,80%	0,30%
	FNAL	Tranche A (1)+ 11,50%	0,10%	0%
	FNAL (20 salariés et plus)	Tranche A (1)+ 11,50%	0,40%	0%
	FNAL (20 salariés et plus)	Tranche B (2)+ 11,50%	0,50%	0%
	Accidents du travail	Totalité	Notifié par CARSAT	
	Financement OSS-OPE	Totalité	0,016%	0%
	Réduction Fillon	(3)		
	CSG déductible	(4)	0%	5,10%
	CRDS + CSG non déductible	(4)	0%	2,90%
	Contribution d'Assurance Chômage	Tranches A (1) et B (2)	4,00% (8)	2,40%
	Cotisation AGS	Totalité	0,30%	0%
PROBTP	Retraite	Tranche A (1)	4,65%	3,10%
	Retraite	Tranche B (2)	12,15%	8,10%
	Prévoyance	Totalité	1,72%	0,87%
	AGFF	Tranche A (1)	1,20%	0,80%
	AGFF	Tranche B (2)	1,30%	0,90%
CONSTRUCTYS	Formation continue HT	Totalité	0,90%	0%
	Formation continue TVA	Totalité	0,18%	0%
APNAB	CDPC	Totalité	0,15%	0%
CCCA BTP	Formation initiale et apprentissage	Brut + 13,14%	0,30%	0%
CONGÉS (5)	Congés Payés	Totalité	19,50%	0%
	OPPBTP	Brut + 13,14%	0,11%	0%
	Cot. professionnelle CAPEB	Totalité	0,64%	0%
	œuvres sociales	Totalité	0,10%	0%
	Intempéries (6)	Gros oeuvre	1,37%	0%
	Intempéries (6)	Second oeuvre	0,31%	0%

(1) Limitée au Plafond mensuel de la Sécurité Sociale
(2) Au-dessus du Plafond de Sécurité Sociale
(3) A compter du 1er janvier 2015, nouvelles formules de calcul.
Pour en connaître tous les détails, veuillez contacter notre service Conseil au 0 491 323 343 ou conseil@capeb13.fr
(4) Il faut ajouter à 98,25% du salaire brut (ou du salaire de remplacement) les cotisations patronales de prévoyance dans la limite de 4 fois le plafond mensuel de sécurité sociale.
(5) Vous pouvez faire vos déclarations et régler vos cotisations à la Caisse de Congés Payés en vous connectant sur le site web www.cibtp-provence.fr
(6) Chômage Intempéries : ces cotisations sont calculées sur les salaires plafonnés déclarés à l'URSSAF après déduction de l'abattement annuel dont le montant est signalé par la Caisse de Congés Payés.
(7) Si le calcul s'effectue sur la base de 35h fois 52/12ème, on obtient 1457,52€.
(8) Le taux de 3,45 % s'applique aux employeurs entrant dans le champ d'application de la réduction générale des cotisations patronales pour les salariés dont la rémunération n'exède pas 1,6 smic.

AG2R LA MONDIALE

FAIRE LE POINT AVEC UN EXPERT

Une heure d'entretien pour visualiser vos garanties actuelles.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

En cas d'arrêt de travail
- Suis-je couvert ?
- Pour quel niveau de prestation ?
- À partir de combien de jours d'arrêt ?

Revenus à la retraite
- Quel sera le montant de ma retraite ?
- Est-ce suffisant pour maintenir mon niveau de vie à la retraite ?

Pour l'avenir de mes proches
- Quelle est la protection actuelle et future de mon conjoint ?
- Quelles dispositions prendre dès à présent ?

L'AUDIT DE PROTECTION SOCIALE

Une étude 100 % personnalisée pour obtenir les réponses précises à vos questions d'avenir, anticiper les risques et mettre en place des solutions pour optimiser votre protection.

POUR VOUS, PROFESSIONNEL DE L'ARTISANAT

Pour bénéficier de votre étude réalisée avec un expert de la protection sociale, contactez le 0970 808 808 (numéro non surtaxé)
ou par mail à : catherine.mommeja@ag2rlamondiale.fr

La représentation graphique simple et claire du logiciel unique d'AG2R LA MONDIALE permet de visualiser en un coup d'oeil l'ensemble de votre protection sociale.
www.ag2rlamondiale.fr

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL

POUR MENER À BIEN UN PROJET, C'EST SOUVENT LA BONNE RENCONTRE QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE.

À la Banque Populaire, votre conseiller est au cœur d'un réseau local et national, riche de l'expérience de ses clients et sociétaires et de l'ensemble des expertises d'un grand groupe bancaire.

Il saura additionner les bonnes compétences pour multiplier vos chances de réussir vos projets.

#LaBonneRencontre

ALLO ARTISAN

N° Indigo 0 820 337 400

0,12 € TTC / MN

www.bppc.fr

BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE

Banque Populaire Provençale et Corse - 247 avenue du Prado - CS 90025 - 13295 Marseille Cedex 08. Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 058 801 481. Immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le numéro 07 005 622.
www.antidote-design.com - Janvier 2015